

Politique de gestion des places dans les groupes destinés aux personnes autistes à TUOI

Cette politique adoptée par le conseil d'administration en juin 2015 établit les bases pour définir l'offre de services et la gestion des places dans les groupes accueillant les personnes autistes à TUOI. Elle a été rédigée en tenant compte des pratiques en place depuis de nombreuses années à TUOI. Le texte explicatif qui suit vise à en présenter les éléments principaux.

PRINCIPES DIRECTEURS

Les quatre grands principes directeurs qui sous-tendent la politique sont regroupés en deux volets, le premier qui définit l'offre de services elle-même, et le deuxième qui guide la gestion des places à l'intérieur de l'offre de services.

Principe 1 : Une continuité de service pour l'ensemble de la clientèle TSA (profil autiste et profil Asperger)

La programmation s'échelonne sur toute l'année et inclut des activités pour tous les profils de participants. Cette continuité favorise la création d'un sentiment d'appartenance et de liens avec les autres; elle permet aussi aux participants de faire des apprentissages et de développer les habiletés et les compétences nécessaires à leur intégration sociale. Suivant ce principe, lors des périodes d'inscription, la priorité est accordée aux participants fréquentant déjà les groupes et une deuxième séance est prévue pour combler les places restantes et permettre à de nouveaux participants d'accéder aux groupes.

Principe 2 : L'intégration des personnes autistes dans le milieu le plus normalisant que possible

L'offre de services et les activités de TUOI sont complémentaires à ce qui est offert dans la communauté. Le personnel et les parents de TUOI travaillent de concert avec les milieux pour favoriser l'intégration des personnes autistes. Pour que toutes ces personnes, indépendamment de leur profil et de leur niveau d'autonomie, aient des chances égales à la participation sociale, TUOI réserve une partie de ses ressources humaines pour offrir des services à celles qui, en raison de leur âge, de leur profil comportemental ou du niveau d'encadrement dont elles ont besoin, ont un accès plus limité aux activités offertes dans la communauté. Cela inclut les jeunes de plus de 12 ans qui n'ont plus accès aux camps de jour, et pour qui les choix d'activités de groupes et les services de surveillance-gardiennage deviennent plus limités. Les jeunes d'âge scolaire qui ont besoin d'un ratio de 1-1 ou 1-2 ou d'une programmation individualisée font aussi partie de cette catégorie de participants pour lesquels des ressources humaines supplémentaires sont réservées.

Principe 3 : Un partage équitable des places

Lorsque la demande dépasse l'offre de service, des modalités d'inscription sont mises en place pour favoriser l'équité dans la répartition du nombre de jours-semaines de services. Cela explique pourquoi, dans certains cas, même les parents qui inscrivent leur enfant en premier n'obtiennent pas toutes les places à l'horaire.

Principe 4 : Un souci de maximiser l'offre de service

Les places non comblées sont offertes aux personnes sur la liste d'attente, en respectant la composition des groupes et les ratios, de même que le rang de priorité.